CITES EUROPEENNES DE LA REFORME



BRIEFING POUR PARTICIPER AU PROJET

Responsabilités incombant aux villes

- Identifier le rapport historique de la ville avec l'histoire de la Réforme du 16ème siècle
- Intégrer les partenaires locaux/régionaux au niveau des Eglises, de la commune, de la culture et du tourisme
- Décision des autorités municipales concernant la participation au projet
- Coordination des activités pour 2017
- Planification des manifestations

Interaction avec le projet de l'EKD du « Pèlerinage européen par étapes » (Europäischer Stationenweg)

 Si elle en fait la demande, une station européenne d'étape recevra le droit de porter le label de « Cité européenne de la Réforme »

Responsabilités incombant au Secrétariat de la CEPE

- Management de la procédure de traitement des candidatures
- Octroi du titre de « Cité européenne de la Réforme »
- Gestion du site Web des Cités européennes de la Réforme sous reformation-cities.org
- Presse et relations publiques au niveau suprarégional
- Communication constante avec les Cités de la Réforme
- Initier la collaboration entre les villes concernées en tant que processus d'un travail par réseau